

PROCES VERBAL SÉANCE DU 11 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, 06/02/2026, le Conseil municipal légalement convoqué, par convocation en date du 11/02/2026 de manière électronique, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme PINÇON Fabienne, Maire

P R E S E N T S	Mme Fabienne PINÇON Maire	M. Arnaud PERROUX 1er adjoint	Mme Alexa FISSEAU 2ème adjoint
	M Claude DAGUZAN 3ème adjoint	Mme Dominique RIBOUILLEAULT 4ème adjointe	M. Michel MINGOT
	Mme Sylvie MANCEAU		M. Jean-Michel DARONDEAU
	Mme Sylvie PELTIER	Mme Adeline HUET	
	Mr Pascal GUILLER	Mr Daniel EVRARD	M. Pascal BRUNEAU
ABSENTS EX-CUSES	M. Jean-Michel CHIQUET	M. Bernard OLSZTYNSKI	
ABSENTS			

Mr Chiquet donne procuration à Mr Evrard
Mr Olsztynski donne procuration à Mme Pinçon

APPROBATION DES PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/01/2026

Ouverture de séance à 20h35

Secrétaire de séance : Michel Mingot

Madame Pinçon demande à l'assemblée si PV du 14/01/2026 est approuvé : A l'unanimité, le procès-verbal est approuvé.

Madame Pinçon rappelle l'ordre du jour.

DEPLOIEMENT DE LA FILIERE REP DES MEGOTS DE CIGARETTE

Intervention de Mme Gaubusseau, directrice du Syndicat Mixte du Val de Loir

Mme Gaubusseau rappelle le mail transmis aux collectivités en début d'année.

Fixées dans la loi depuis 1975 et codifiées dans l'article L. 541-10 du code de l'environnement et la Directive déchet 2008/98/CE, les filières REP sont des dispositifs particuliers d'organisation de la prévention et de la gestion des déchets, qui concernent certains types de produits. Ces dispositifs reposent sur le principe selon lequel les personnes responsables de la mise sur le marché des produits peuvent être rendus responsables dans la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie.

Dans le cadre d'une filière REP, les producteurs qui mettent sur le marché des produits générant des déchets, doivent prendre en charge, notamment financièrement, la gestion de ces déchets.

Depuis fin 2025, les syndicats ayant la compétence collecte peuvent contractualiser avec l'éco-organisme ALCOME. L'agrément court jusqu'en aout 2027. Le syndicat doit recueillir une délibération des communes membres pour donner délégation de la gestion du dossier au SMVL.

Vous trouverez un modèle de délibération joint à ce présent mail.

L'objectif est de sensibiliser afin d'améliorer le comportement des fumeurs et de réduire les mégots sur la voie publique. Pour cela, il pourra être mis à disposition des équipements (cendriers de poche, cendrier de rue...).

Le syndicat devra rédiger un programme de lutte contre l'abandon des mégots, prévoir des actions de sensibilisation, encourager les bonnes pratiques grâce à des arrêtés adaptés (AOT).

Merci de m'adresser par mail votre intention de délibérer ou non ainsi que la date prévisionnelle du vote de la délibération.

Un retour est attendu pour le 31.01.2026.

Après l'explication de Mme Gaubusseau, le conseil municipal délibère.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne mandat au syndicat pour valider toutes démarches ou signer toute convention en lien avec les mégots.

Vote :

Pour : à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

REGIE D AVAN E

Mme Pinçon explique que l'installation d'une régie d'avance va permettre de payer directement auprès de certaines enseignes ou l'on n'a pas de compte pro. (Par exemple Action, Gifi, Leroy Merlin ou autre ...).

Mr Evrard demande quel serait le montant ?

Mme Pinçon répond qu'il faut définir un plafond mensuel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable pour l'ouverture d'un compte de régie d'avance pour un plafond mensuel de 1 000€.

Vote :

Pour : à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ACHAT TERRAIN COMMUNAL

Mme Pinçon explique qu'une personne fait la demande d'acquisition d'une partie de l'espace vert du lotissement des Méliers (parcelle AD49).

Après échange, les élus se sont accordés pour qu'une prise d'information soit faite pour savoir s'il est possible ou pas d'acquérir une parcelle dite « espace vert ».

CONVENTION ACTE CHANGEMENT OPERATEUR

Mme Pinçon explique que suite au changement de prestataire logiciel métier « Cosoluce », ce dernier assurera les prestations de transmission d'acte auprès de la Préfecture.

Un avenant à la convention actuelle est donc nécessaire.

L'avenant à la convention est présenté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer l'avenant à la convention.

Vote :

Pour : à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

TRAVAUX / EGLISE

Mme Pinçon informe l'assemblée que lors de la dernière réunion de chantier église, il a été évoqué le problème de l'enduit qui s'abîme. Ce fut un sujet de discussion entre la MOE (qui souhaite refaire les enduits) et les techniciens de la DRAC qui étaient présents. (qui souhaite garder les enduits d'origine).

Le sujet sera débattu et tranché en CST à la Drac courant février.

TRAVAUX RENOVATION ENERGETIQUE

Entreprise Pasteau : début des travaux école le lundi 16/02

Entreprise Bardet TP : tranchée école le 23/24/25 février

PROJET GRANDE RUE AMENAGEMENT PAYSAGER

Le projet complet avec aménagement paysager est présenté au conseil municipal.

Mme Pinçon explique que le dossier a été déposé pour demande de DETR 2026 à hauteur de 50%.

- Coût global des travaux 247 156 € / cette dépense sera répartie sur 2 budgets.

TRAVAUX / MUR ALLEE DE BEL AIR

Mme Pinçon explique que lors de l'épisode neigeux début janvier. L'agent communal a glissé et a percuté le muret en bas de l'allée de Bel Air (maison 10 rue du Nord).

Un devis a été demandé pour la réhabilitation du muret abîmé :

- Entreprise CAM Cartereau Anthony pour un montant de 504.90 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à la validation du devis présenté

Vote :

Pour : à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

ACCESSIBILITE / DOSSIER FINAL ADAP

Mme Pinçon présente la synthèse des derniers éléments transmis à la commission ADAP.

Mr Daguzan demande si l'on n'a pas obligation de tracer un passage piéton au niveau du panneau de la salle des fêtes ? il est répondu négativement

Mme Manceau interroge concernant l'absence de point de rassemblement au niveau de la cantine. Il est répondu que le point de rassemblement évolue en fonction de l'incident. Si le problème a lieu à la cantine, point de rassemblement au niveau de l'école et inversement.

RESSOURCES HUMAINES / PERSONNEL

RECRUTEMENT AGENT TECHNIQUE

Mme Pinçon explique que suite au départ en retraite de Mr Pezard (qui était contractuel sur le poste de Mr Halilou), un poste est toujours disponible pour un recrutement sur le long terme.

Une offre d'emploi sera prochainement diffusée sur le site du CDG72.

RESSOURCES HUMAINES / PERSONNEL

RECRUTEMENT ATSEM

Mme Pinçon explique que Mme Paineau, ATSEM en disponibilité depuis le 24/03/2025 a émis son souhait de ne pas renouvelé son année de disponibilité et de démissionner de son poste.

Nous attendons son courrier officiel, car nous avons été prévenus par mail pour le moment.

Dès réception de son courrier de démission, une offre d'emploi sera prochainement diffusée sur le site du CDG72, même si le poste est déjà pourvu par un agent.

RESSOURCES HUMAINES / PERSONNEL

MALADIE PROFESSIONNELLE

Mme Pinçon informe le conseil municipal de la possibilité de prendre un arrêté d'imputabilité au service pour la maladie professionnelle liée à l'épaule et liée au coude.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à la validation de l'arrêté d'imputabilité au service

Vote :

*Pour : 7 Mr Daguzan, Mr Bruneau, Mr Guillier, Mr Perroux, Mr Darondeau, Mme Pinçon + procuration Mr Olszynski
Contre : 0*

Abstention : 6 (Mr Evrard + procuration Mr Chiquet), Mr Mingot, Mmes Peltier, Manceau, Ribouilleault

Afin de lever l'arrêté de maladie professionnelle, l'agent devra consulter son médecin traitant afin de déterminer si la maladie professionnelle est consolidée ou pas. Dans la négative, nous prendrons renseignements auprès du CDG sur les démarches à suivre.

RESSOURCES HUMAINES / PERSONNEL

Dossier disciplinaire / conseil de discipline

Mme Pinçon informe le conseil municipal que le conseil de discipline a été fixé au lundi 9 mars 2026.

Concernant ce dossier, Mme Pinçon présente le dossier qui a été transmis à l'agent : dossier disciplinaire + rapport d'enquête.

Concernant ce dossier, Mme Pinçon présente un tableau synthétique de facturation du cabinet A3Set. Un avoir sera transmis prochainement.

RESSOURCES HUMAINES / PARTICIPATION SANTE

Il est expliqué que depuis début 2026, les collectivités doivent participer au financement des complémentaires santé des agents.

Le CDG72 ne propose pas dans l'immédiat un partenariat : commande de groupe / convention prévue pour 2027.

Le minimum de participation est de 15 € par agent sous condition que l'agent fournisse la preuve d'une adhésion à une complémentaire et que celle-ci soit inscrite sur la liste des complémentaires éligibles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable pour une participation à hauteur de 15€ mensuel par agent.

Vote :

Pour : unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

REGIME INDEMNITAIRE ELUS

Mme Pinçon présente un mail de l'AMF 72 sur la revalorisation des indemnités applicables des décembre 2025.

L'indemnité du Maire est automatiquement revalorisée si celle-ci est au maximum (100%), dans le cas contraire, le conseil doit délibérer pour la revalorisation.

Les indemnités des adjoints peuvent être revalorisées avec une délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décidé de ne pas appliquer la revalorisation de reste au taux actuel.

Vote :

Pour : unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

ASSOCIATIONS / CUERDA ROTA DEMANDE POUR LE CONCERT

Mme Pinçon explique qu'elle a reçu une demande de l'association Cuerda Rota en rapport avec le concert de l'église qui s'est déroulé le 24 janvier dernier.

Lors du concert, 2 cagnottes ont été mises en place : 1 cagnotte pour les artistes, et une cagnotte au chapeau (qui serait reversé à la fondation du patrimoine pour les travaux de l'église).

L'association Cuerda Rota souhaiterait que la cagnotte dite au chapeau soit partagée entre eux et la fondation du Patrimoine.

Mme Manceau intervient en rappelant que cette décision de cagnotte au chapeau pour la fondation du Patrimoine avait déjà été délibéré précédemment, pourquoi revenir dessus

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décidé donne un avis défavorable au partage de la cagnotte.

Vote :

Pour : unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

ASSOCIATIONS / SC LUCEAU DEMANDE DE PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE

Mme Pinçon donne lecture d'un courrier du SC LUCEAU, qui souhaite mettre en place un spectacle pyrotechnique dans le cadre du marché de Noël en novembre 2026.

La prestation s'élève à 2273€52 TTC. Le SCL Luceau demande à la collectivité si une participation financière pourrait être envisagée.

Des remarques ont été faites sur le fait que le club est désormais associé à Vaas, et non uniquement le club de Luceau. Mr Evrard proposer qu'en effort soit fait pour les aider, mais à quelle hauteur financière ? Le tiers de la somme ? Environ 700€ ?

Mr Bruneau fait remarquer qu'ils ont passer commande du spectacle, avant d'avoir le feu vert des financements.

Mme Manceau ajoute qu'il faudrait leur préciser que la demande par le SC Luceau ,ce qui n'est pas en adéquation avec le club Vaas – Luceau.

Mme pinçon précise que chaque subvention pourra être accordée uniquement si la mairie est destinataire des comptes annuels.

Après débat, il est proposé une subvention exceptionnelle à hauteur de 500 € .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décidé donne un avis favorable à une subvention exceptionnelle de 500€.

Vote :

Pour : 11 : Mr Daguzan ,Mr Bruneau, Mr Guillier, Mr Perroux,, Mme Pinçon + procuration Mr Olszynski, Mr Evrard + procuration Mr Chiquet), Mr Mingot, Mme Peltier, Mme Manceau,

Contre : 2 Mr Darondeau , Mme Ribouilleault

Abstention : 0

ASSOCIATIONS / DEMANDE DE SUBVENTION

Mme Pinçon présente différentes demandes de subvention, Souvenir français, sapeurs-pompiers, don du sang, AMDR....

Cela sera étudié dans un prochain conseil municipal sous réserve que chaque association ait fourni son bilan financier annuel.

Le collège de Bercé nous a transmis une demande de participation aux différents voyages scolaires, à savoir :

- Voyage Erasmus, 2 élèves, coût du voyage 240 €
- Voyage Plein Air, 10 élèves, coût du voyage 375 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer une participation financière à hauteur de 30 € par élèves pour les voyages ci-dessus cités.

Vote :

Pour : 9 : Mr Daguzan , Mr Guillier, Mme Pinçon + procuration Mr Olszynski, Mr Evrard + procuration Mr Chiquet, , Mme Peltier, Mme Manceau, Mme Ribouilleault

Contre : 2 Mr Mingot, Mr Perroux,

Abstention : 2 Mr Darondeau, Mr Bruneau

RECENSEMENT POPULATION

Mme Pinçon explique que nous arrivons au terme de la campagne de recensement et qu'il reste encore un certain nombre de foyer à recenser.

Il a été vu avec le coordonnateur communal et avec les agents recenseurs de repartir les foyers non recensés entre les 2 agents recenseurs.

De ce fait la répartition d'origine district 1 district 2 sera modifiée. Cela changera la rémunération de chaque agent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Mme le maire à ajuster le forfait de rémunération des agents recenseurs en fonction de l'évolution de leur tournée et de la collecte des foyers.

Vote :

Pour : unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DEVIS

Helbert : Devis portes intérieures salles des fêtes (fourniture poignées) 693.07€

Direct signalétique : panneau lumineux 1581.60 €

Formation Engins : 1584.20 €

INFORMATION / question diverses

Lampadaire au niveau de la route de coupepiéd , décision qui aurait été prise il y a quelques temps , à vérifier.

Mme Ribouilleault demande ou en est la commande des tables pour la salle des fêtes

Séance levée à 23h09